CAHIER DU CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Agir Jeunes Citoyens Civisme Engagement Délégués Initiatives élèves Démocratie Élection www.fal44.org

la ligue de l'enseignement

Fédération des Amicales Laïques 44

DES FORMATIONS POUR UNE GÉNÉRATION D'AVENIR

Comment organiser des actions d'éducation à la citoyenneté dans les collèges et lycées ?

Sommaire

L'Édito du service Vie scolaire **4**

Présentation de notre mouvement:

La Ligue de l'enseignement 6
La FAL 44 : Fédération des amicales laïques de Loire Atlantique 7

Les délégués élèves:

1. Les élections des délégués élèves 8

La formation des délégués élèves
1. Pourquoi organiser la formation des délégué-e-s élèves ? 10
2. Une démarche de travail proposée 11
3. Les animations pédagogiques de la formation des délégués élèves 13
4. L'échéancier du conseiller principal d'éducation 16

Les formations citoyennes au lycée
1. Formation au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) 19
2. Le Pass'Partout lycéen 21

Autres formations collèges-lycées
1. Actions d'éducation à la citoyenneté au sein votre établissement 22
2. Formation citoyenneté externalisée 24
3. Formation des professeurs principaux 26

Informations pratiques
1. Tableau récapitulatif des financements possibles 27
2. L'équipe de formateurs 28
3. Engagements et initiatives des jeunes 29

BIBLIOGRAPHIE **33**

ANNEXES **36**

L’Édito du service Vie scolaire

Vous avez l'habitude d’organiser la formation de vos délégués élèves avec la ligue de l’enseignement-FAL44, ou vous souhaitez vous lancer dans l'expérience cette année, le service VIE SCOLAIRE de la FAL 44 vous propose de nombreux modules de formation.

Vous avez choisi de vous adresser à nous, et nous vous remercions de votre confiance.

Le document que vous allez découvrir a été réalisé spécialement pour vous accompagner tout au long de votre projet. Il a pour objectif de vous fournir, de façon la plus exhaustive possible, une réponse spécifique à chaque questionnement rencontré par un CPE organisant une formation de délégués élèves.

Que dois-je faire ?

- Pour organiser les élections de délégués ?
- Pour organiser une formation dans une structure extérieure ?
- Pour organiser des rencontres-débats sur la citoyenneté en lien avec la fonction de délégués ?
- Pour trouver des subventions ?

N’hésitez pas à nous faire part des rubriques manquantes.

Amicalement et bonne formation à tous !

L’équipe du service Vie Scolaire de la FAL 44
Natalie VRIGNEAU, Bérengère SAULNIER, Joanna MICAS
Fabienne REBIERE Pauline BUFFARD
et Thibaud PASQUIER.

La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'Enseignement se créée en 1866. C'est un mouvement d'Education Populaire complémentaire de l'école, qui a pour finalité de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire. Autour de l'idée d'une **"école de la réussite pour tous",** les fédérations départementales sont actrices au sein du système éducatif, en partenariat avec les équipes éducatives et autres structures.

Si notre ambition est de favoriser l'épanouissement de chaque personnalité, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale, la ligue de l'enseignement sait que son action ne peut être qu'une contribution à l'éducation des jeunes.

Il est nécessaire que les différentes actions éducatives forment un ensemble qui ne sera pas contradictoire mais complémentaire et qu'elles soient menées en n'oubliant pas que le premier des partenaires est le jeune, à la fois promoteur et acteur de son éducation. L'accord du principal intéressé est indispensable. Sans son adhésion totale aucune éducation n'est possible.

Les principaux domaines d'actions de la ligue de l'enseignement sont les suivants :

- l'école, de la maternelle à l'université
- la culture
- les vacances et les loisirs éducatifs
- le débat d'idées
- la formation et l'insertion professionnelle
- le sport
- la communication
- l'accompagnement à la vie associative

La FAL 44 : Fédération des amicales laïques de Loire Atlantique

Parce que nous pensons que l'école ne peut remplir sa mission fondamentale qu'en se préoccupant de la globalité du jeune et de son environnement, nous souhaitons nous associer dans votre démarche pour trois raisons :

- se mettre à disposition des équipes éducatives et des élèves en tant que centre et personnes ressources
- établir un partenariat avec la communauté éducative (Directeur d'établissement, Conseiller principal d'éducation, enseignants, travailleurs sociaux, parents).
- partager nos compétences en termes de socialisation et de transmission de valeurs.

La FAL 44 a pour objectif de former des citoyens autonomes et responsables notamment à l'école, lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

La FAL 44 et ses fédérations sportives, l'USEP et l'UFOLEP, sont actrices au sein du système éducatif. Elles interviennent sur différents domaines, sur lesquels nous sommes prêts à nous associer dans vos démarches de projets :

- La formation des délégués élèves
- Les séjours linguistiques et les séjours scolaires
- L'éducation artistique dans le cadre de projets culturels
- Le sport scolaire
- La formation continue et professionnelle d'acteurs éducatifs
- L'accueil périscolaire
- La pause méridienne
- L'organisation de séjours de vacances
- L'accompagnement à la scolarité
- L'aide à la création de Junior Association
- La mise en place de projets locaux socio-éducatifs
- L'appui au développement des associations affiliées

Les élections des délégués élèves

L'organisation de véritables élections de délégués de classe est l'une des clés de l'apprentissage de la citoyenneté au sein de l'établissement scolaire.

La sensibilisation en amont des élèves et personnels de l'établissement et l'organisation d'élection grandeur nature sont de moyens de souligner l'importance de ce temps fort démocratique de la vie de l'établissement, tout en valorisant la fonction de délégué élève.

4 étapes pour organiser les élections:

1 - La campagne de sensibilisation

L'intérêt de cette dernière est de permettre à chacun de clarifier le rôle de délégué mais aussi de permettre à chaque élève de prendre le temps de faire le choix entre se présenter ou non.

La Fal 44 met à votre disposition deux documents que peut utiliser le professeur principal lors de sa séance d'information :

- « délégué mode d''emploi » « cf. annexe 1 »
- « Fiche de pré-candidature » « cf. annexe 2 »

2 - La campagne électorale peut ensuite avoir lieu

Un document « cf. annexe 3 » est distribué aux élèves afin de faciliter leur candidature « acte de candidature annexe 3 ».

Cette feuille peut-être affichée et servir pour l'enseignant de base de discussion entre les élèves

3 - Les élections

Elles doivent se réaliser comme de véritables élections.

Le matériel nécessaire :

- installer un **bureau de vote** (réserver une grande salle, isoloirs, urnes panneaux d'affichage électoraux, enveloppe électorale : n'hésitez pas à demander à votre municipalité de vous prêter ce matériel)
- imprimer **des bulletins de vote**
- fabriquer des **cartes d'électeur** ou tout simplement utiliser le carnet de correspondance ou la carte de lycéen

Les moyens humains :

- un **président** de bureau pour chaque élection
- des **scrutateurs** choisis parmi les élèves

4- Aides de la FAL

La FAL 44, peut intervenir pour vous aider à réaliser ces élections.

Nous possédons une exposition sur le suffrage universel qui peut vous être prêtée en début d'année.

Pourquoi organiser la formation des délégué-e-s élèves ?

Pourquoi ?

Parce que l'établissement scolaire est un lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, la FAL 44 met son savoir faire et ses compétences à la disposition des collèges et lycées.

Selon la circulaire du 2 novembre 1990, *« cette formation est indispensable si l'on veut que les délégués-élèves deviennent partenaires à part entière de la communauté éducative, et ne restent pas de simple représentants des élèves plus ou moins passifs*. »

La circulaire du 5 avril 1991 développe les quatre objectifs de la formation : *« formation civique, droit d'expression et apprentissage de la responsabilité, connaissance de l'établissement et de son environnement, fonctionnement de l'établissement ».*

Agréée par l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, la Ligue de l'enseignement s'inscrit comme un partenaire privilégié des établissements scolaires.

A travers ce partenariat nous faisons en sorte que la formation des délégués entre véritablement dans la vie des collèges et des lycées, participe au développement de la citoyenneté chez les jeunes et s'inscrit dans l'acquisition de compétences du socle commun :

- PALIER 3 → COMPETENCE 6 → LES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES

La scolarité prépare les élèves à la vie en société et favorise l'acquisition de compétences sociales et civiques. La finalité recherchée est la formation de citoyens connaissant leurs droits et devoirs, capables de les exercer et de les remplir. Avec l'aide déterminée et vigilante des adultes, les élèves doivent apprendre la maîtrise des comportements qu'exige la vie en société. Les collégiens et lycéens ont à saisir les valeurs, principes et codes qui la permettent.

- PALIER 3 →COMPETENCE 7 →L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE

Les élèves acquièrent progressivement cette compétence par l'appropriation des espaces de liberté et de responsabilité que les équipes éducatives leur confient. L'ensemble de la communauté éducative participe à la réalisation de cet objectif qui nécessite persévérance, pédagogie et adaptation à la personnalité de chaque élève.

Une démarche de travail proposée

La mise en place de la formation des délégués-élèves par la FAL 44 repose, dès le travail préparatoire avec l'équipe éducative, sur l'affirmation de la **place de l'élève au centre de l'établissement.**

Quand ?

La formation des délégués élèves a lieu tout au long de l'année scolaire.

Les temps de formation doivent être adaptés aux différentes périodes.

- **1er trimestre** : La préparation aux élections, la découverte de la fonction de délégués, le conseil de classe, la connaissance des différentes institutions et la mise en place de projets
- **2ème trimestre** : Un retour sur le vécu du conseil de classe, la communication, le suivi de projets…
- **3ème trimestre** : Un bilan sur les actions menées tout au long de l'année

Comment ?

Un projet de **"Formation de délégués élèves"** peut être à l'initiative :

- Des enseignants
- Du CPE
- De la direction de l'établissement
- Des élèves
- Des associations partenaires de l'école publique, ex : Amicale Laïque
- Des parents

Avant la formation de délégué(e)s élèves :

Les démarches préalables de **partenariat** avant de réaliser des actions de formation peuvent se résumer comme suit :

- Définition avec le chef d'établissement et le CPE des **objectifs** et des contenus de la formation, celle-ci devant s'inscrire dans le **projet d'établissement**. Le chef d'établissement et le CPE restent **garants** du projet de formation
- Détermination d'une **équipe de suivi** (CPE, professeurs, documentaliste, assistants d'éducation, assistante sociale, infirmière , personnel ATOSS…) qui collaborera avec l'équipe de formation et accompagnera les élèves dans leur fonction d'élu
- Proposition d'un **programme détaillé** avec évaluation du coût financier

- Étude des moyens de **financement** : fonds d'aide à l'animation, fonds de vie lycéenne, CESC, fonds d'aide à l'innovation, collectivité territoriale, ACSE (ex-FASILD)…
- **Signature d'une convention** entre la FAL 44 et l'établissement pour finaliser le partenariat

Pendant la formation des délégué-e-s élèves :

Les objectifs de la formation :

Abordée de manière dynamique et ludique, la formation se compose essentiellement :

- de temps d'information sur les droits et les devoirs des délégués, sur les différentes instances qui existent (conseil de classe, conseil d'administration...) mais aussi sur les rôles et fonctions de chaque acteur de l'établissement
- de temps d'échanges qui permettent de développer des compétences propres au rôle de délégué (prise de parole, restitution de l'information, argumentation, analyse de situation, sens de l'écoute, travail en équipe....)

Les élèves qui suivent la formation sont en groupe de 18 personnes maximum avec 1 formateur de la FAL 44.

Des modules sont animés par une équipe de formateurs FAL expérimentés pour intervenir auprès du public scolaire.

Les supports pédagogiques utilisés sont des techniques et méthodes pédagogiques actives qui favorisent la prise de parole des jeunes (jeu, échanges, mises en situation…). Inspirées de l'éducation populaire, nos séances de formation se basent sur l'interactivité des participants.

Les formations ont lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Ces heures peuvent toutefois s'adapter en fonction des contraintes de l'établissement.

Après la formation de délégué(e)s élèves :

Une fiche «bilan de formation » est remise aux participants ainsi qu'au CPE. Elle sera à remplir et à nous remettre afin de nous permettre de toujours améliorer nos prestations.

Une synthèse de ces bilans est systématiquement envoyée à l'établissement.

Les animations pédagogiques de la formation des délégués élèves

Les objectifs de la formation :

- Permettre aux délégués de connaître leurs droits et pouvoir les exercer
- Permettre aux délégués de cerner leurs devoirs et obligations
- Développer des capacités et compétences à la vie démocratique par l'expérience de la participation et de la prise de responsabilité
- Préparer les délégués à l'exercice de leur mandat d'élu, aux fonctions de représentation, de communication et d'animation
- Permettre à l'adulte d'accompagner le délégué-élève dans sa mission

Les différentes animations

Nous utilisons des techniques et méthodes pédagogiques actives qui favorisent la prise de parole des jeunes (jeu, échanges, mises en situation…).

Accueil et présentation		
Objectifs : ▪ Engager chaque participant à « se présenter autrement » à un groupe ▪ Amener chacun à rechercher ce qui fait son originalité, sa spécificité et à mettre celle-ci en valeur ▪ Analyser les capacités de chacun à entrer en communication (sensibilisation aux émotions, aux maitrises du corps…) ▪ Connaître et reconnaître les délégués en un groupe d'un même établissement	**Supports pédagogiques :** ▪ le jeu du journaliste ▪ Le jeu du blason ▪ La photo langage	**Références au socle commun :** **7B** Prendre l'avis des autres, échanger, informer et représenter le groupe **1** Rester dans le propos de l'échange. **1** Prendre la parole en public **1** S'exprimer devant un auditoire de façon audible et organisée **1** Produire une intervention orale construite. Présenter une brève argumentation

Le rôle et la fonction des délégués élèves		
Objectifs : ▪ Aborder les droits et les devoirs d'un délégué élève ▪ Travailler l'écoute et l'argumentation ▪ Echanger sur les représentations du rôle de délégués élèves ▪ Découvrir son rôle et ses fonctions	**Supports pédagogiques :** ▪ le délégué quizz ▪ Le jeu de plateau ▪ Autour d'un mot	**Références au socle commun :** **6A** Comprendre, connaître et respecter les règles de la vie collective. **6A** Avoir conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité. **6B** Connaître les règles fondamentales de la vie démocratique.

		6B Avoir conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique. **7A** Développer sa persévérance **7B** Prendre des décisions, s'engager, prendre des responsabilités **7B** Prendre l'avis des autres, échanger, informer et représenter le groupe **7A** Savoir s'autoévaluer **7A** Rectifier une erreur **7A** Identifier un problème **7B** Consulter les personnes ressources

LE CONSEIL DE CLASSE

La préparation du conseil de classe

Objectifs :	**Supports pédagogiques :**	**Références au socle commun :**
▪ Apprendre à préparer une réunion ▪ Mettre en place des outils pour la préparation du conseil de classe ▪ Apprendre à animer une réunion ▪ Echanger sur les outils utilisés pour la préparation d'une réunion	▪ Elaboration d'un questionnaire ▪ Documents	**7B** Organiser une réunion **7A** S'appuyer sur des méthodes de travail ***7A*** *Mettre à l'essai plusieurs pistes de solution* ***7B*** *Prendre l'avis des autres, échanger, informer* ***7B*** *Déterminer les tâches à accomplir et établir des priorités* ***1*** *Rester dans le propos de l'échange.* ***1*** *Prendre la parole en public* ***1*** *Participer à un dialogue, débat* ***1*** *Prise en compte du propos des autres* ***1*** *Adapter sa prise de parole à la situation de communication* ***1*** *Expliquer son point de vue* ***1*** *Reformuler une consigne* ***1*** *S'exprimer devant un auditoire de façon audible et organisée* ***1*** *Produire une intervention orale construite. Présenter une brève argumentation* ***7A*** *Mettre en relation les acquis des différentes disciplines, les mobiliser dans des situations variées* ***6B*** *Apprendre à identifier, classer, hiérarchiser et soumettre à la critique l'information et la mettre à distance* ***1*** *Prendre des notes en mobilisant les formes d'écrit et les mises en pages adaptées à la tâche* ***1*** *Recopier les principales règles d'accord et d'orthographe d'usage*

Le conseil de classe

Objectifs :	**Supports pédagogiques :**
▪ Définir les rôles des différents intervenants au conseil de classe et étudier les possibilités d'intervention du délégué ▪ Permettre aux délégués de s'entraîner à une situation de conseil de classe en analysant ses propres réactions et en prenant en compte le point de vue et les réactions des autres	▪ Jeu de rôle à partir de bulletin type. ▪ Brainstorming

Le bilan du conseil de classe

Objectifs :	**Supports pédagogiques :**
▪ Permettre aux délégués élèves de transmettre une information ▪ Permettre aux délégués élèves de prendre conscience de l'interprétation des mots ▪ Rappeler la notion de confidentialité ▪ Echanger sur des vécus	▪ Jeu du compte rendu du conseil de classe ▪ Questionnaire sur ressenti du vécu du 1er conseil de classe

La communication		
Objectifs : ▪ Prendre conscience de la subjectivité de la communication ▪ Permettre aux élèves de transmettre une information ▪ Prendre conscience de nos conditionnements, de la déperdition, de la transformation et de l'invention dans la communication ▪ Apprendre à observer les faits selon plusieurs points de vue ▪ Prendre conscience que chaque individu à son propre cadre de référence et que le vocabulaire non quantitatif peut entraîner des dysfonctionnements.	**Supports pédagogiques :** ▪ Jeu de rôle : intervention auprès d'un adulte ▪ Jeu du puzzle ▪ Jeu sur la perception visuelle ▪ Jeu de l'éclipse ▪ Jeu du vrai/faux ▪ Trois minutes pour être efficace	**Références au socle commun :** ***1*** *Expliquer son point de vue* ***1*** *Reformuler une consigne* ***1*** *S'exprimer devant un auditoire de façon audible et organisée* ***1*** *Produire une intervention orale construite. Présenter une brève argumentation* ***7B*** *Prendre l'avis des autres, échanger, informer* ***7B*** *Déterminer les tâches à accomplir et établir des priorités* ***1*** *Rester dans le propos de l'échange.* ***1*** *Prendre la parole en public* ***1*** *Participer à un dialogue, débat* ***1*** *Prise en compte du propos des autres* ***1*** *Adapter sa prise de parole à la situation de communication*

INFORMATIONS PRATIQUES	
Niveau	▪ De la 6ème à la terminale
Participants	▪ Collégiens et lycéens
Période	▪ Toute l'année ▪ 1er temps de formation avant le 1er conseil de classe ▪ 2ème temps après le conseil de classe
Déroulement	▪ Temps de formation allant de 2 journées de formation jusqu'à plusieurs modules de 3 jours au cours de l'année

L'échéancier du conseiller principal d'éducation

FICHE TECHNIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION DES DELEGUES-ELEVES

FONCTION	OPERATION A REALISER	QUI LE FAIT ?	CALENDRIER	OU TROUVER LES DOCUMENTS OU L'INFORMATION ?	Fait
Monter un projet	Préparer l'action de formation pour l'année scolaire suivante	Le CPE et la FAL 44	Fin juin/ début juillet	FAL 44	
Sensibiliser les acteurs de l'établissement aux élections des délégués	Présenter aux élèves le rôle d'un délégué élève	Le CPE	Début septembre	FAL 44 *cf. Annexe 1 et 2*	
	Sensibiliser les enseignants à l'organisation des élections Possibilité d'organiser un temps de formation collectif sur l'organisation des élections dans l'établissement : pourquoi ? quand ? comment ?	Le CPE et/ou La FAL 44	Début septembre	*½ journée*	
Organiser les élections	Des délégués élèves	Le CPE	Avant la fin de la 6ème semaine de l'année scolaire	Texte de référence : circulaire n°2004-114 du 15 juillet 2004 (B.O. n°29 du 22 juillet 2004)	
	Des délégués élèves au Conseil d'Administration	Le CPE	Avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire	Textes de référence : circulaire n°2004-114 du 15 juillet 2004 (B.O. n°29 du 22 juillet 2004) et n°2005-156 du 30 septembre 2005 (B.O. n°36 du 6 octobre 2005)	

	Du Conseil de vie lycéenne	Le CPE	Avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire	Texte de référence : décret n°2000-620 du 5 juillet 2000 (B.O. hors série n°4 du 13 juillet 2000)	
Former les délégués élèves	Informer les enseignants sur l'organisation de la formation (si sur temps scolaire)	Le CPE ou professeur principal	Pour les journées de formation		
	- Prévoir le nombre d'adultes nécessaires pour la formation - Prévenir les parents d'élèves - Prévoir les salles nécessaires pour la formation	Le CPE	Pour les journées de formation		
	Temps de formation délégués-élèves : Les droits et devoirs du délégué La communication La préparation du conseil de classe Le conseil de classe	Le CPE et la FAL 44	D'octobre à juin	Bérengère SAULNIER 02 51 86 33 05 Equipe de formateurs de la FAL 44	
	Temps de formation : élu du CVL	La FAL 44	Novembre	Equipe de formateurs de la FAL 44	
	Informer les représentants des parents d'élèves.	Le CPE	Pour les journées de formation		
Des actions d'éducation à la citoyenneté	Les rencontres régionales délégués-élèves	FAL 44	8 Mars 2009	Equipe de formateurs de la FAL 44	
	Ateliers de Lutte contre les discriminations, d'éducation à la citoyenneté	FAL 44	De septembre à juin	Equipe de formateurs de la FAL 44	
	Semaine d'éducation contre le racisme	FAL 44	Du 16 au 21 mars 2009	Equipe de formateurs de la FAL 44	

Les réunions où siège les délégués-élèves	L'assemblée générale des délégués	CPE	Se réunit 2 fois par an minimum 1 fois avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire	Décret n°2004-563 du 17 juillet 2004 (J.O du 19 juin 2004)	
	Le Conseil d'Administration	D.E. et CPE	Se réunit au moins 3 fois par an	Décrets n°85-924 du 30 aout 1985 modifié par les décrets des 31 octobre 1990, 18 février 1991, n°2000-620 du 5 juillet 2000 et n°2005-1145 du 9 septembre 2005 (B.O. n°35 du 29 septembre 2005)	
	Le Conseil de Vie Lycéenne	Elus au CVL	Réunion ordinaire avant chaque C.A. Réunion extraordinaire à la demande de la moitié de ses 10 lycéens	Décret n°2000-620 du 5 juillet 2000 (B.O. hors-série n°4 du 13 juillet 2000)	
	Préparation aux conseils de classes	D.E. / C.P.E/ Professeur principal	3 fois dans l'année avant chaque conseil de classe Peut être préparé pendant l'heure de vie de classe	Décret n°85-924 du 30 aout 1985, modifié par le décret n°90-978 du 31 octobre 1990	
Bilan	Evaluation de la formation	FAL 44/ CPE	Après chaque journée de formation Si projet sur l'année, bilan en fin d'année scolaire	Documents FAL 44	

Formation au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Les établissements scolaires sont dotés d'instances (CVL, FSE...) qui favorisent le dialogue entre les élèves et les adultes de la communauté éducative. Le plus souvent présidées par le chef de l'établissement, ces instances sont composées des représentants des élèves, des personnels et des parents qui réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne de l'établissement.

Les formations que nous proposons sont adaptées au fonctionnement de chaque établissement afin de permettre aux participants, jeunes et adultes, de connaître leur rôle et fonctions.

Les objectifs de la formation :

- Permettre aux membres des instances élèves et adultes de se connaître
- Découvrir et approfondir les connaissances sur le fonctionnement du CVL
- Développer des compétences en méthodologie de projet
- Déterminer un projet d'action et un échéancier
- Améliorer le fonctionnement du CVL

Différentes animations :

Présentation des participants	
Objectifs : ▪ Engager chaque participant à « se présenter autrement » à un groupe ▪ Amener chacun à rechercher ce qui fait son originalité, sa spécificité et à mettre celle-ci en valeur. ▪ Analyser les capacités de chacun à entrer en communication (sensibilisation aux émotions, à la maîtrise du corps…) ▪ Connaître et reconnaître les délégués en un groupe d'un même établissement ▪ Permettre une présentation, une reconnaissance très rapide de l'ensemble du groupe ▪ Connaître les rôles et les fonctions de chacun dans l'établissement (chef d'établissement, représentant des élèves, personnels de l'établissement, représentant des parents d'élèves)	**Supports pédagogiques :** ▪ le jeu du journaliste ▪ Le jeu du blason ▪ La photo langage.

Le fonctionnement du CVL	
Objectifs : ▪ Mener un débat organisé ▪ Mettre en commun les connaissances du groupe ▪ Définir le rôle de chacun des acteurs du CVL ▪ Définir le rôle du CVL	**Supports pédagogiques :** ▪ Le jeu des 4 coins ▪ Etude de cas

Le projet du CVL	
Objectifs : ▪ Définir un projet d'action et un échéancier pour l'année scolaire en cours ▪ Définir des priorités d'action et le rôle de chacun dans la mise en œuvre des actions définies.	**Supports pédagogiques :** ▪ Brainstorming ▪ Méthodologie de projet

INFORMATIONS PRATIQUES	
Niveau	▪ Lycéens
Participants	▪ Adultes et lycéens du CVL
Période	▪ Le 1er module de formation doit se dérouler au 1er trimestre afin d'établir les actions au cours de l'année scolaire. Possibilités d'intervenir en cours d'année scolaire
Déroulement	▪ Un module d'une demi-journée ou deux demies-journées réparties sur l'année scolaire

Le Pass'Partout lycéen

Cette exposition a pour ambition de constituer un outil dynamique et interactif de découverte et d'accompagnement des initiatives des lycéens. L'exposition «Pass-Partout lycéen » est au service de la communauté éducative.

Elle constitue également un appui possible aux collectivités dans les actions participatives qu'elles mettent en place dans les lycées

Les exploitations possibles :

- Préparation des élections : délégués élèves, Conseil des délégués pour la Vie lycéenne, conseil d'administration, conseil régional des jeunes…

- Temps de formation et d'éducation à la citoyenneté : à l'échelle d'une classe, d'un niveau, de l'établissement, à l'IUFM, dans les réseaux d'information jeunesse, les salons, les forums…

- Préparation et animation de temps participatifs dans et hors les établissements : budet participatif des lycées, débats thématiques, appels à projets, journées portes ouvertes, journée d'intégration…

Le Principe :

Basée sur des parcours à mener dans et autour du lycée, l'exposition permettra aux participants d'accomplir des missions qui leur feront revisiter le fonctionnement d'un lycée, les initiatives possibles et les ressources disponibles (lieux, instances, personnes, …)

Cette exposition est :

- adaptable : elle peut être installée dans un espace limité ou dans tout le lycée pour des parcours grandeur nature ou encore dans tout autre lieu d'éducation et d'information.

- interactive : ce sont les jeunes qui construisent leur visite de l'exposition au gré des informations qu'ils collectent pour mener à bien leur(s) mission(s).

- accompagnée : un formateur de la FAL 44 peut vous accompagner dans l'animation de cet outil

Actions d'éducation à la citoyenneté au sein votre établissement

Dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), la FAL 44 propose aux établissements scolaires un module sur la citoyenneté.

Pour qui ?

Les établissements participants aux des délégués élèves.

Où ?

Au sein de votre établissement.

Quand ?

Tout au long de l'année.

La démarche :

A partir de votre projet ou vos idées, nous aidons à élaborer et concrétiser une action d'éducation à la citoyenneté dans votre établissement.

1. L'élaboration du projet

Préparation du projet avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire.

Une rencontre avec le coordinateur de projet d'éducation à la citoyenneté est proposée afin de préparer et de définir le contenu pédagogique de la classe, de l'établissement en fonction des objectifs fixés par l'enseignant, faire un point sur les différents partenariats possibles (amicale laïque, association locale…)

Nous vous proposons de mettre en place une correspondance avec les élèves, avant les interventions, afin de les responsabiliser, de les motiver et de les impliquer.

2. Le projet

Déroulement du projet souhaité par l'équipe éducative répondant aux objectifs fixés par l'équipe enseignante.

Différents temps de concertation pourront avoir lieu avec l'interlocuteur de la FAL 44 afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du projet.

Exemples d'actions menées par la fAL 44

Cinétik : la FAL 44 souhaite impulser la mise en place d'actions de ciné-débats de proximité portées par les associations affiliées, sur leur territoire.

Nous vous proposons des projections ponctuelles ou régulières sur des thématiques, des débats et des rencontres, des actions cinématographiques à partir d'opérations

initiées ou relayées par la FAL comme la campagne « Pas d'Education, Pas d'Avenir» ou la « semaine d'Education contre le racisme et toutes les formes de discriminations ».

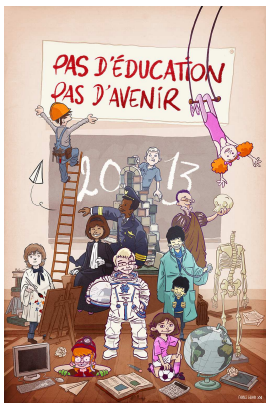

Semaine de la Solidarité Internationale : la campagne « Pas d'éducation, Pas d'Avenir » est une collecte de fonds pour apporter un soutien solidaire au développement et à la défense de l'éducation et la scolarisation de tous les enfants dans le monde.

Elle est organisée par la Ligue de l'enseignement en collaboration avec Solidarité Laïque.

Si vous avez un projet d'éducation à la solidarité internationale afin de favoriser la scolarisation des enfants dans le monde, vous pouvez le mettre en place avec notre collaboration.

Les semaines d'éducation contre le racisme : depuis 1967, le 21 mars est la journée internationale de lutte contre le racisme. Depuis 1984 un Collectif s'est créé sous le nom des « semaines d'éducation contre le racisme ». Il se mobilise pour faire de cet événement un temps fort sur tout le territoire.

Diverses manifestations sont organisées un peu partout en France, avec un point d'orgue le 21 mars. En appui à ces diverses initiatives, la FAL et les associations partenaires vous proposent des outils pédagogiques sur les luttes contre les discriminations.

Jouons la carte de la fraternité : dans le cadre de « La semaine d'éducation contre le racisme », l'opération « Et si on s'la jouait fraternel ?! » repose sur un double objectif d'éducation populaire : l'éducation à la citoyenneté ainsi que l'éducation artistique et culturelle.

L'idée est simple : le 21 mars de chaque année, journée mondiale de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance, des enfants, des jeunes envoient une carte postale à une personne tirée au hasard dans l'annuaire.

Valorisation des actions des élèves

Il est possible de valoriser les différents travaux des élèves dans votre secteur sur une période définie afin qu'ils soient reconnus par les familles, les différents partenaires et les institutions locales (et/ou départementales et/ou régionales).

Nous pouvons vous accompagner dans la réflexion d'idées pour la mise en place d'actions.

Organiser une formation citoyenneté externalisée

Dans le cadre des programmes, du socle commun, des projets d'équipes d'enseignants ou de CESC, la formation des jeunes citoyens tient une place de plus en plus grande. Permettre aux enfants de se former, de se construire en tant que citoyen est un enjeu de plus en plus reconnu.

C'est pourquoi la FAL 44 propose une formation citoyenneté

La classe découverte que nous proposons permet de tendre vers plusieurs objectifs dans la formation du jeune citoyen afin de le sensibiliser à ses responsabilités, ses actions futures :

- Temps privilégié afin de sensibiliser le jeune citoyen à ses droits, devoirs et autres responsabilités.
- Participer à l'apprentissage de l'enfant dans son rôle futur de citoyen en l'accompagnant dans la découverte de thématiques liées à la santé et aux réactions et conduites à tenir.
- Amener les enfants à comprendre les fonctionnements de structures liées à l'engagement (conseil général, conseil régional, conseil régional des jeunes…)
- Rencontrer des élus politiques et des élus associatifs
- Faire prendre conscience aux enfants de leurs responsabilités : comportements,
- Permettre aux élus d'exercer au mieux leur fonction par une meilleure connaissance du fonctionnement de leur établissement, des institutions françaises et de leur rôle d'élus

Centre d'accueil possible: la ligue atlantique de football à Nantes

Centre situé au sud Loire de la ville de Nantes, à proximité des lignes de bus (ligne 31 et 29) qui permettent de se rendre sur différents lieux d'activités en centre ville. Les arrêts de bus sont situés à 10 mn à pied du centre.

Une infrastructure complète (hébergement, salle de restauration, terrain de sports, salles de travail)

Des intervenants qualifiés et formés aux spécificités des programmes scolaires

Centre titulaire de la charte de qualité de l'IA 44.

Nous gérons aussi d'autres structures dans le département et les départements limitrophes :

Autre possibilité d'accueil sur nos sites de Préfailles « au Soleil de Jade » ou de Liré « à la Turmelière ».

Exemple de programme sur 3 jours/2 nuits

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	Arrivée au centre Jeu de connaissance	Le conseil de classe : préparation, retransmission	Jeux de communication
APRES-MIDI	Découverte des droits et devoirs du délégué-élève Rencontre avec un jeune d'une junior association	Visite du conseil régional ou général (suivant le niveau des élèves) et rencontre avec des élus	Méthodologie de projet Bilan des 3 jours
SOIR	Café débat sur les discriminations	Ciné-débat : 12 regards contre le racisme	

Formation des professeurs principaux

Nous vous proposons également de pouvoir mobiliser l'équipe pédagogique sur le sujet tout au long de l'année avec des temps de formation pour les professeurs principaux, mais aussi professeurs/élèves....

Objectifs de la formation :

- Préparer les élections des délégués élèves avant les élections des délégués élèves
- Animer en autonomie une séquence sur le rôle du délégué des élèves
- Avoir conscience des possibilités et des limites de la fonction de délégué élève
- Pouvoir mobiliser l'équipe pédagogique sur le sujet tout au long de l'année

Support pédagogique :

- Délégué quizz

INFORMATIONS PRATIQUES	
Participants	▪ Professeurs principaux et CPE des établissements scolaires
Période	▪ Le module de formation doit se dérouler au 1er trimestre en début d'année avant les élections de délégués-élèves
Déroulement	▪ Un module d'une demie-journée

Tableau récapitulatif des financements possibles

Tableau récapitulatif des financements possibles

DECIDEURS	DISPOSITIFS	COLLEGES	LYCEES	REMARQUES
EDUCATION NATIONALE	Fonds de vie lycéenne (fonds d'animation)		X	
	Comité d'éducation à la citoyenneté	X	X	
	Autre ligne budgétaire de l'établissement	X	X	En règle générale, le financement est plus aisé si l'action est inscrite au projet d'établissement
AUTRES MINISTERES (JS, POLITIQUE DE LA VILLE…)	Fonds national de Développement de la vie associative (FNDVA)	X	X	Sur l'axe, apprentissage de la responsabilité si PSE, MDI…
	Contrat de ville	X	X	
	FASILD (ex FAS) Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations	X	X	Etablissement accueillant des élèves issus de l'immigration
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Municipalités intercommunalités	X	X	
	Conseil Général de Loire-Atlantique	X		
	Conseil Régional		X	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Accompagnement et soutien des jeunes pour leur projet d'autonomie	X	X	En référence à la convention Ligue/CNAF du 20 juin 2002

L’équipe de formateurs

NOM-Prénom	Diplômes	Missions à la FAL
SAULNIER Bérengère	BAFA, BAFD, DUT carrières sociales	- Coordinatrice de l’ensemble des actions en direction du public scolaire - Formatrice BAFA et BAFD
ROUGIER Nicolas	BEATEP, BAFA	- Responsable pédagogique des classes de découvertes - Formateur BAFA
MICAS Joanna	BAFA Master Sciences de l’éducation	- En charge des missions citoyenneté - Animatrice classe de découvertes à Nantes.
CHARPENTIER Fabienne	BEATEP, BAFA, BAFD	- Animatrice classe de découvertes au Soleil de Jade à Préfailles - Formatrice BAFA
YOU David	BAFA, DEFA	- Coordinateur de la mission jeunesse de la FAL 44
PASQUIER Thibaud	BAFD Licence professionnelle médiation par le sport	- En charge de l’organisation de la rencontre départementale - Formateur BAFA
MANCENY Clara	BAFA Licence d’animation	- Coordinatrice de la mission jeunesse de la FAL 44
MIGNOT Mathilde	BAFA BPJEPS	- Responsable adjointe service Vacances
ARDEOIS Orianne	BAFA Stagiaire BAFD	- Coordinatrice stage BAFA/BAFD
BRARD Vincent	BAFD BEATEP	- Responsable pédagogique des classes de découvertes Préfailles
DUCOUX Audrey	BAFD En formation DEJEPS	- Coordination des nouveaux temps éducatifs

Engagements et initiatives des jeunes

Les Juniors Associations

C’est quoi ?

Elles permettent aux jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets tout en bénéficiant d’un cadre juridique. Le Réseau National Junior Association (R.N.J.A.) a mis en place ce dispositif, qui permet aux jeunes de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901.

La nature des projets est variée. Elle peut être d’ordre sportif, culturel, social, ou citoyen, dans le respect du droit.

Il existe aujourd’hui 17 Juniors Associations sur la Loire-Atlantique, dont certaines sont en relation directe avec les amicales laïques, les centres sociaux ou Jeunesse et Sport.

Pour exister, une Junior Association doit être habilitée

Le réseau national habilite les Juniors Associations. L’habilitation permet aux jeunes de réaliser leur projet tout en bénéficiant d’une reconnaissance juridique et d’agir au nom d’un groupe, de la junior association (plutôt que d’agir en leur nom individuel).

En pratique, l’habilitation permet :

- d’avoir une assurance
- d’ouvrir un compte bancaire
- de faire des demandes de subventions
- d’être en réseau, rencontrer d’autres jeunes

Les Juniors Associations favorisent :

- la formation de jeunes citoyens actifs
- la prise d’initiative, la responsabilisation
- l’apprentissage à la vie associative
- la menée de projet collectif, l’organisation à plusieurs
- l’apprentissage de la vie démocratique.

Chaque junior association peut être accompagnée par un accompagnateur local, ce dernier peut :

- **Renseigner** (sur ce qui existe dans le domaine présenté, ce qui les interpelle)
- **Transmettre des informations** sur les outils qu'ils ont à leur disposition (fax, disposition de salles, …) liés aux structures faisant parties de leur environnement
- **Aider a**u montage de projet
- **Mettre en réseau,** transmettre les coordonnées de personnes, présenter les autres acteurs (mais ne pas les submerger) « présentation du réseau d'acteurs de leur secteur »

Démarche pour créer une Junior Association :

1. Avoir une idée, un projet porté par les jeunes
2. Rechercher un accompagnateur local
3. Contacter un des relais départementaux
4. Rencontrer le relais départemental et l'accompagnateur local (s'il y en a un)
5. Les jeunes rédigent le dossier d'habilitation qui est transmis à l'un des relais départementaux. Le dossier est accompagné d'un chèque d'adhésion de 10 €uros
6. Le relais départemental envoie le dossier d'habilitation au Réseau National
7. Le Réseau National décide, accepte ou non l'habilitation (99 % sont habilitées)
8. La Junior Association reçoit une habilitation

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : **Fédération des Amicales Laïques** **David YOU** jeunesse@fal44.org 02 51 86 33 24	la ligue de l'enseignement Fédération des Amicales Laïques 44

"Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur"

Le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs) est un diplôme destiné à permettre d'encadrer, des enfants et adolescents.

Il est délivré au candidat, sur proposition du jury départemental BAFA, par la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) du département où réside le candidat, après avoir satisfait aux épreuves d'une formation théorique et pratique, prévue à cet effet.

Le candidat doit avoir 17 ans révolus, le premier jour de la formation, sans possibilité de dérogation.

Les étapes :

1) **Session de formation générale** :

Durée : 8 jours consécutifs ou discontinus (en quatre parties au plus - soit 4 fois 2 jours - sur une période n'excédant pas 3 mois). Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

2) **Stage pratique (devant s'effectuer obligatoirement en CVL) :**

Durée : Minimum 14 jours en centre de vacances,

Il est conseillé au candidat de commencer sa recherche de lieu de stage pratique en début de formation.

3) **Au choix du candidat : session d'approfondissement ou session de qualification :**

Session d'approfondissement : durée : minimum 6 jours. Son but est de compléter la formation du candidat et de faire un bilan des deux étapes précédentes.

Session de qualification : durée : minimum 8 jours. Elle a pour but de confirmer ou reconnaître une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation et de faire un bilan de la session de formation générale et du stage pratique. La qualification peut porter sur les activités scientifiques ou techniques, les pratiques sportives ou la communication.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Fédération des Amicales Laïques
ARDEOIS Orianne

bafa-bafd@fal44.org
02 51 86 33 04

la ligue de l'enseignement
Fédération des Amicales Laïques 44

Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeur

Qu'est ce que c'est ?

Le B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) est une formation en quatre étapes, à réaliser dans l'ordre ci dessous et dans un intervalle de temps de 4 années.

Prendre d'avantage de responsabilités, construire un projet pédagogique, organiser un projet de vacances pour enfants et jeunes...

Autant de motivations qui font qu'un jour on souhaite franchir le cap et devenir directeur de centre de vacances.

La formation BAFD est conçue pour permettre à chaque candidat de se préparer à assumer cette responsabilité.

Les étapes

1) **Le stage de base**

   D'une durée de 9 jours en continu ou 10 jours fractionnés en deux parties, cette session permet à chaque candidat d'aborder tous les points nécessaires aux fonctions de directeur : projet pédagogique, projet d'animation, gestion administrative, et financière, conditions matérielles, relations

2) **Premier stage pratique :**

   A effectuer soit en tant que directeur stagiaire ou adjoint de direction dans un centre de vacances et de loisirs avec ou sans hébergement, déclaré auprès de jeunesse et sport. De même durée que le stage pratique d'animateur (14 jours au moins).

3) **Le stage d'approfondissement :**

   Durant ce dernier stage théorique, d'une durée de 6 jours, le directeur stagiaire analysera sa formation dans son ensemble, approfondira certains points soulevés lors du stage pratique, réajustera ses actions et ses connaissances.

4) **Deuxième stage pratique :**

   Mêmes conditions que le premier stage pratique. A noter : l'un des deux stages pratiques doit être effectué en situation complète de direction. Chaque stage pratique donne lieu à un compte rendu écrit, et le directeur stagiaire doit présenter un bilan de formation en fin de son cycle de formation.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : **Fédération des Amicales Laïques** ARDEOIS Orianne bafa-bafd@fal44.org 02 51 86 33 04	la ligue de l'enseignement Fédération des Amicales Laïques 44

BIBLIOGRAPHIE

TITRE	SUPPORT	EDITEUR	ANNEE
Bulletin officiel de l'Education Nationale	Version CD ROM	Ministère de l'Education Nationale	
Délégué Flash	Livre	CRDP Grenoble	Remis à jour tous les ans
« On a voté pour toi ! » le rôle des délégués élèves au collège	Cassette vidéo + livret	CDDP Eure	1993
Lycéens, Collégiens, Citoyens, Acteurs	Livret	Ligue de l'Enseignement	1993
« On a voté pour toi ! » le rôle des délégués élèves au collège	Cassette vidéo + livret	CDDP Eure	1993
« La formation des délégués » 2nde édition	Brochure	AROEVEN de l'Académie de Versailles	1994
Absentéisme et violence à l'école	Livre	CRDP Grenoble	1994
« La loi du collège »	Cassette vidéo	Canal +	1995
« Formation de formateurs délégués élèves » Vouneuil (86)	Livret	Ligue de l'Enseignement	1995
Communication des les formations de délégués-élèves	Livret	Ligue de l'Enseignement	1997
Livret du délégué élève	Livret	CRDP Basse Normandie	1998
Délégué des élèves au collège	Livret	CRDP Grenoble Magnard	1999
Memento guide à l'usage des élèves et des éducateurs	Livre	CRDP Grenoble	1999

La course du rôle : exercices pour la formation des délégués d'élèves	Livret	CRDP Grenoble	2000

Equipes citoyennes…Formez vos délégués	Cassette vidéo + livret	CRDP Languedoc Roussillon	2001

Civilité civisme citoyenneté	Livre	CRDP Grenoble	2002

Former et accompagner les élus lycéens le livret du formateur	Livre	Jean Marc Cimino CRDP de Basse Normandie	2003

Un guide de base sur la formation au lycée. Les éléments essentiels pour débuter (le projet d'établissement, organiser une formation, accompagnement des élus..) y sont décrits. La construction chronologique du livre permet d'avoir une démarche cohérente pour une première fois.

On retrouve les grands classiques : préparer une réunion, un conseil ; des outils de formation tels que Blason, Philips 6x6… mais aussi quelques descriptifs de situations « réelles » pour illustrer les propos de l'auteur.

En bref un petit livre simple, abordable, concret et efficace.

Former les élus collégiens (enjeu politique, pratiques citoyennes)	Livre	Rolland Gisbert, Roger Bergeras, Gérard Cellier CRDP de Grenoble	2004

L'équivalent pour les collèges du titre cité au-dessus.

Non violence Actualité spécial guide des ressources sur la gestion non-violente des conflits	Revue	Non-violence actualité BP 241 4552 Montargis Cédex	Remis à jour chaque année

Un numéro spécial qui propose de nombreux outils sur la médiation, la régulation des conflits de façon non-violente (des livres techniques, des livres de fonds, des jeux, des affiches…). Un bon centre de ressources pour ceux qui adhérent à cette idée, de nombreuses pistes de réflexions pour les autres. Il semble toutefois que ce ne peut être une technique « miracle », notamment au collège. Tout le concept d'élève médiateur paraît plus approprié avec des élèves de primaires.

Non-violence Actualité – tel : 02 38 93 67 22 – fax : 02 38 93 74 72

Site : www.nonviolence-actualité.org

Comment donner la parole aux élèves Aide à la pratique du débat en classe	Livre	CRDP de Bretagne Josiane Aubert-Pérès & Jacques Vieuxloup	2003

Cet ouvrage pose le problème de la parole dans l'espace classe. Une première partie qui resitue la prise de parole dans l'histoire en parallèle à la notion de citoyenneté mais aussi une approche « réfléchie » sur le débat.

Une deuxième partie qui décrit et analyse des expériences. Enfin une troisième partie faite de fiches pratiques pour devenir un « pro » du débat.

Un livre assez technique mais qui permet une approche complète sur ce thème.

ANNEXES

DELEGUE MODE-D'EMPLOI COLLEGE

1. Des Délégués, pour quoi faire ?

Dans la classe :	Dans le Collège :
• réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées • aider et conseiller les élèves, être un médiateur • dialoguer avec les professeurs, le professeur principal notamment • organiser l'entraide entre élèves (prise en charge des devoirs pour les absents, par exemple) • animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre élèves • encourager les autres élèves à prendre des responsabilités	• représenter la classe, être son porte-parole au conseil de classe • être l'interlocuteur de la vie scolaire (conseillers d'éducation, surveillants) de la direction du Collège • participer au conseil des délégués • participer, éventuellement, au conseil d'administration du Collège • informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils • être l'interlocuteur des parents d'élèves délégués

2. Le délégué est, le délégué n'est pas...

Le Délégué n'est pas...	Le Délégué est...
• le "chef de classe" • le responsable du registre d'appel • le distributeur des imprimés	• un élu, qui a des droits liés à sa responsabilité : réunion, affichage, information • un responsable qui a des devoirs vis-à-vis de sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle) et de la communauté scolaire (respect)

3. Profil du Délégué :

Volontaire, motivé, c'est un informateur qui collecte et diffuse l'information, un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnels du Collège (direction, éducation, intendance), un animateur de sa classe et dans le Collège, un intervenant, au Conseil de classe, au Conseil de délégués, un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours, etc…

4. Formation des Délégués :

Les délégués recevront une formation, au cours de l'année scolaire, en dehors des heures d'enseignement, pour les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation abordera notamment la préparation des conseils de classe, la connaissance du Collège et de son fonctionnement et le problème de la représentation. Le programme complet de cette formation sera défini avec l'ensemble des délégués.

Un conseil, avant les élections !

Vous devrez tous vous prononcer le jour du vote, dans un bureau de vote, à bulletins secrets. Votre carnet de correspondance servira de carte d'électeur. Avant de voter, vous pourrez interroger les candidats, éventuellement lire leurs programmes électoraux. Demandez leur de se présenter, d'expliquer leur candidature et prenez le temps de réfléchir !

DÉLÉGUÉ MODE D'EMPLOI LYCEE

1) Des Délégués, pour quoi faire ?

Dans la classe :	Dans le Lycée :
• réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées • aider et conseiller les élèves, être un médiateur • dialoguer avec les professeurs, le professeur principal notamment • organiser l'entraide entre élèves (prise en charge des devoirs pour les absents, par exemple) • animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre élèves • encourager les autres élèves à prendre des responsabilités	• représenter la classe, être son porte-parole au conseil de classe • être l'interlocuteur de la vie scolaire (conseillers d'éducation, surveillants) et de la direction du lycée • participer à l'Assemblée générale des délégués ou au CVL • participer, éventuellement, au conseil d'administration du Collège • informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils • être l'interlocuteur des parents d'élèves délégués

2) Le délégué est, le délégué n'est pas...

Le Délégué n'est pas...	Le Délégué est...
• le "chef de classe" • le « percepteur » scolaire • l'accompagnateur des « mourants » à l'infirmerie • le « paratonnerre » de la classe, chargé de recevoir la foudre à la place de ses camarades….	• un élu, qui a des droits liés à sa responsabilité : réunion, affichage, information • un responsable qui a des devoirs vis-à-vis de sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle) et de la communauté scolaire (respect)

3) Profil du Délégué :

Volontaire, motivé, c'est un informateur qui collecte et diffuse l'information, un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée (direction, éducation, intendance), un animateur de sa classe et dans le lycée, un intervenant, au Conseil de classe, à l'Assemblée générale des délégués, et éventuellement au Conseil de Vie Lycéenne et au conseil Académique de la vie lycéenne, un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours.

4) Formation des Délégués :

Les délégués recevront une formation, au cours de l'année scolaire, en dehors des heures d'enseignement, pour les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation abordera notamment la préparation des conseils de classe, la connaissance du Lycée et de son fonctionnement. Le programme complet de cette formation sera défini avec l'ensemble des délégués.

Un conseil, avant les élections !

Vous devrez tous vous prononcer le jour du vote, dans un bureau de vote, à bulletins secrets. Votre carnet de correspondance servira de carte d'électeur. Avant de voter, vous pourrez interroger les candidats, éventuellement lire leurs programmes électoraux. Demandez leur de se présenter, d'expliquer leur candidature et prenez le temps de réfléchir !

ANNEXE 2

ELECTIONS DES DELEGUES DE CLASSE

FICHE DE PRE-CANDIDATURE

Nom : ..... Prénom : .....
Classe : .....

1.J'envisage d'être candidat(e) à l'élection de délégué de classe pour les raisons suivantes : (expliquez clairement ce qui vous motive)

_____

_____

_____

2. J'ai été candidat l'année dernière (ou les années précédentes) mais je n'ai pas été élu :

oui		**non**	

3. J'ai été délégué de classe l'année dernière (ou les années précédentes) :

oui		**non**	

4. J'ai été élu représentant des élèves au conseil d'administration du collège ou du lycée :

oui		**non**	

5. J'ai suivi une formation au rôle de délégué :

oui		**non**	

6. J'envisage d'être candidat aux élections des représentants des élèves au Conseil d'administration :

oui		**non**	

7. Je m'engage à participer à la réunion des élèves pré-candidats le ..... à.....en salle .....

Signature :

Fiche à rendre à la vie scolaire le ...../...../..... au plus tard

ACTE DE CANDIDATURE

Photo

Photo

Titulaire :

Nom : ……..

Prénom……

Suppléant :

Nom :……

Qui sommes nous ?
Nos qualités, nos motivations ?

Notre programme

Pourquoi voter pour nous ?

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44
Service Vie Scolaire
9 rue des Olivettes - B.P. 74107
44041 NANTES cedex 1
tél. : 02 51 86 33 03 - **fax** : 02 51 86 33 29
viescolaire@fal44.org

site internet www.fal44.org

la **ligue** de l'**enseignement**
Fédération des Amicales Laïques 44

Agir en citoyens